

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **1^{er} avril 2019** à 19h30, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, Monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller #5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Installation des poteaux Telus pour la téléphonie et l'électricité dans le développement résidentiel
- b) Gestion des matières organiques
- c) Entente intermunicipale service de vidange des fosses septiques
- d) Chemin de Craig-Gosford
- e) Travaux à la salle municipale
- f) Cellulaire de la responsable de l'urbanisme
- g) Assurances de la municipalité
- h) Adoption du règlement 130-2019
- i) Adoption du rapport d'activités annuelles du service de sécurité civile
- j) Consultation publique, mardi 16 avril 2019
- k) Financement d'un chandail à chaque élève de l'école l'Astrale en septembre 2019
- l) Vente de terrain dans le développement résidentiel

Résolution numéro 42-2019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 43-2019

Adoption du procès-verbal de juillet 2018

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 11 mars 2019 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 44-2019

Installation des poteaux Telus pour la téléphonie et la fibre optique dans le développement résidentiel

ATTENDU QU'un terrain a été vendu dans le développement résidentiel ;

ATTENDU QUE le résident aura besoin du service de téléphonie et d'électricité ;

ATTENDU QUE les poteaux n'ont pas encore été installés ;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que l'on mandate Telus afin qu'il vienne installer les poteaux de téléphone et les fils et que la municipalité défraie les coûts de 19 500\$.

Résolution numéro 45-2019

Gestion des matières organiques

ATTENDU QUE le gouvernement provincial exige, par sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le bannissement des matières putrescibles de l'enfouissement d'ici au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière construira, en 2020, une plateforme de compostage au site d'enfouissement de St-Flavien et qu'une collecte des matières putrescibles sera mise sur pied par les municipalités au printemps 2021;

ATTENDU QUE le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) nécessite de connaître le nombre d'unité d'occupation et le territoire desservis par la collecte des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la municipalité doit décider si elle souhaite effectuer la collecte partielle des matières putrescibles sur la route du Moulin et dans le périmètre urbain (village) de la municipalité de St-Sylvestre, tel que présenté au forum des maires en février dernier;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC de Lotbinière que la collecte des matières putrescibles à St-Sylvestre se fera sur la route du Moulin et le périmètre urbain (village).

Résolution numéro 46-2019

Entente intermunicipale service de vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE les quatre municipalités suivantes : Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Leclercville, Parisville et Saint-Patrice-de-Beaurivage ont signifié respectivement par résolution 2018-11-225, 2019-02-05, 189-11-

18, 1736-06-2018 leur intérêt à participer au service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 10 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 20 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 février 2016 entre les 16 municipalités;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu d'approuver l'intégration de ces quatre municipalités et de désigner le maire de la municipalité de St-Sylvestre, M. Mario Grenier, pour signer l'entente intermunicipale proposée aux municipalités participantes au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

Résolution numéro 47-2019

Chemin de Craig-Gosford

ATTENDU QUE la municipalité est située sur le territoire couvert par la Corporation des Chemins Craig et Gosford.

ATTENDU QUE la Corporation des Chemins Craig et Gosford a le mandat de :

- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine religieux des vieux axes routiers Craig et Gosford;
- Développer et promouvoir le « Circuit de découverte des chemins Craig et Gosford » par différentes activités locales et régionales;
- Favoriser la concertation entre les différentes municipalités et organisations ayant comme intérêt et attrait les chemins Craig et Gosford;
- Faire reconnaître l'unicité et le caractère historique national des chemins Craig et Gosford.

ATTENDU QUE la Corporation des Chemins Craig et Gosford a élaboré un plan de développement qui vise à mettre en place un produit touristique autour de l'histoire des chemins Craig et Gosford.

ATTENDU QUE la Corporation des Chemins Craig et Gosford demande une contribution à la municipalité pour renouveler son adhésion à ladite corporation.

ATTENDU QUE cette adhésion permettra un soutien financier pour la mise en place du projet de développement.

ATTENDU QUE l'organisme vise un soutien financier pour une période de trois ans.

ATTENDU QUE le projet élaboré favorisera les retombés économiques dans la municipalité.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de St-Sylvestre s'engage à verser une contribution de 500\$ renouvelable annuellement sur une période minimale de trois ans.

Résolution numéro 48-2019
Travaux à la salle municipale

ATTENDU QUE de la condensation a été remarquée sur le panneau électrique de la salle municipale;

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires pour sécuriser la salle municipale;

ATTENDU QUE 2 entrepreneurs ont fait des soumissions pour d'une part, retirer le panneau électrique et d'autre part, isoler le mur intérieur.

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu unanimement que la municipalité accepte les soumissions présentées et demande aux entrepreneurs de procéder aux travaux.

Résolution numéro 49-2019
Cellulaire de la responsable de l'urbanisme

ATTENDU QUE la responsable de l'urbanisme a besoin d'un cellulaire pour gérer l'ouverture et la fermeture des portes du centre multifonctionnel depuis l'installation des puces;

ATTENDU QU'elle doit avoir accès à internet pour l'application qui gère les puces des portes,

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Nancy Lehoux et résolu unanimement que la municipalité défraie les coûts du téléphone cellulaire ainsi que le forfait internet à la responsable de l'urbanisme.

Résolution numéro 50-2019
Assurance de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas couverte par l'assureur pour le cyber risque;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre demande à son assureur de couvrir le cyber risque.

Résolution numéro 51-2019
Adoption du règlement 130-2019

RÈGLEMENT 130-2019

Règlement numéro 130-2019 modifiant le règlement numéro 114-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 244 247 \$.

ATTENDU que la municipalité de St-Sylvestre désire faire une piste cyclable en même temps que les travaux de réfection et de resurfaçage de la route du Radar/Ste-Catherine, rang St-Paul et rang St-Frédéric;

ATTENDU QU'une nouvelle analyse de coûts a été faite par la MRC de Lotbinière et que celle-ci prévoit une dépense de 244 247\$ supplémentaires en raison de l'élargissement de la chaussée ET du prix des bitumes qui est plus élevé que l'an passé;

ATTENDU que la municipalité de St-Sylvestre a décrété, par le biais du règlement numéro 114-2018 une dépense de 1 697 634 \$ et un emprunt de 1 697 634 \$ pour la réfection et le resurfaçage de la route du Radar/Ste-Catherine, du rang St-Paul et du rang St-Frédéric;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 114-2018 afin de pourvoir aux coûts et aux excédentaires et aux travaux supplémentaires constatés avec la nouvelle analyse de coûts demandée par la municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le titre du règlement numéro 114-2018 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 114-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 1 941 881 \$ pour la réfection et le resurfaçage de la route du Radar/Ste-Catherine, du rang St-Paul, du rang St-Frédéric et la création d'une piste cyclable sur la route du Radar, rang-Ste-Catherine;

ARTICLE 3. Article 1 du règlement 114-2018 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à faire les travaux de réfection et de resurfaçage sur le rang Ste-Catherine et la route du Radar ainsi que la piste cyclable selon l'analyse de coûts de la MRC de Lotbinière en date du 8 mars 2019 jointe en annexe.

ARTICLE 4. L'article 2 du règlement numéro 114-2018 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 941 881 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. L'article 4 du règlement numéro 114-2018 est remplacé par le suivant :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette une partie des revenus du parc éolien

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 130-2019 modifiant le règlement 114-2018, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 244 247\$.

Résolution numéro 52-2019

Adoption du rapport d'activité annuel 2018 du service de sécurité incendie

ATTENDU la réception du rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 27 mars 2019;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que le conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2018.

Résolution numéro 53-2019

Consultation publique pour 10 projets de règlement d'urbanisme

ATTENDU QUE des projets de règlements ont été déposés;

ATTENDU QU'une consultation publique doit avoir lieu

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que l'assemblée publique se tienne le mardi 16 avril à la salle Bonne Entente à 19h30 et qu'elle sera animée par la directrice générale de la municipalité de St-Sylvestre ainsi que la responsable de l'urbanisme.

Résolution 54-2019

Financement d'un chandail à chaque élève de l'école l'Astrale en septembre 2019

ATTENDU QUE la direction de l'école l'Astrale est à revoir le logo de l'école;

ATTENDU QU'elle nous a demandé de participer à l'achat d'un chandail avec le nouveau logo pour chaque élève et ce, dès l'automne 2019;

ATTENDU QUE le nombre d'inscription sera moins important que celui des années passées et que les sommes budgétées permettent à la municipalité de répondre à cette demande

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement de fournir les sommes nécessaires à l'école l'Astrale pour l'achat d'un chandail à chaque élève à l'automne 2019.

Résolution 55-2019

Vente de terrain dans le développement résidentiel

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent, et il est résolu:

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE vende à Anne-Marie Côté et Sylvain Breton, résidant au 917 rue Principale, l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 888 145 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.

Sans bâtisse, circonstances et dépendances.

QUE cette vente soit faite pour le prix de 26 371 \$, plus les taxes applicables, payable comptant lors de la signature du contrat notarié.

QUE le maire, la secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié, tel que ci-dessus, à recevoir le prix de vente et en donner quittance, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Actes administratifs du conseil

Bibliothèque : Rien de spécial

MRC : Rencontre des maires à venir

Loisirs : On travaille sur les pistes de ski de fond

Pompiers : Rien de spécial

Matières résiduelles : Rien de spécial

Développement local : Rien de spécial

Centre multifonctionnel : En communication avec l'environnement

Corporation DÉFI : La réunion sur le retour des glissades n'est pas encore faite

Inspecteur municipal : Travaux sur les routes à la suite de la fonte de la neige

Comité éolien : Rien de spécial

CCU : Aucune rencontre

Comité famille : rien de spécial

Correspondance :

- Cercle des fermières
- Corporation D.É.F.I
- Nova Légal
- MMQ
- CPTAQ
- Relais pour la vie

Varia :

- Formation St-Patrice

- Soumission Élecal pour lumières au DEL de rue (dév. résidentiel (5) et rue Principale (11 à changer))
- Déneigement : inclus-t-on la cour de l'église et la cour du foyer avec les cours municipales ?
- Terrain de jeux, prix versus sorties et t-shirts
- Rencontre à venir avec MRC et les 5 autres municipalités de la régie pour explications sur la collecte à 3 voies.

Résolution numéro 56-2019

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7888 jusqu'à 7927 inclusivement tel que présenté dans le rapport et incluant les paiements faits par accès d jusqu'à la date du 1^{er} avril 2019.

Levée de l'assemblée est faite à 22h30, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 6 mai 2019.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier